

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MARDI 30 JUIN 2026 - 17 HEURES 30**

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Présents :

M. Patrick VASSAL, M. Patrice VARLET, Mme Julienne GAUTIER, Mme Caroline MAISSIN, M. Pascal BOURGOIN, Mme Françoise BRUNO, M. Gilbert LEPELTIER, Mme Maryse GUYOMAR, M. Renaud GUILLEMARD, Mme Yolande MARTINEZ, M. Gilles DE TREMERIE, M. Michel FACCIN, Mme Aurélie FEUILLAS, M. Charles INGBERG

Représenté(s) :

M. Vincent MORISSE donne pouvoir à M. Patrick VASSAL, M. Thierry GOBINO donne pouvoir à M. Pascal BOURGOIN

Absent (s) :

Mme Bénédicte HANIN

Secrétaire de séance :

Catherine LEROY

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 17h30 *procède à l'appel nominatif des membres et déclare que le quorum est atteint.*

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 23 AVRIL 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 23 avril 2026, annexé à la délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

2. DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration :

-PREND ACTE des décisions n° 2026-0012 à 2026-0017 prises par le Président du Centre Communal d'Action Sociale telles que listées en annexe de la présente délibération.

3. RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR COORDONNE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDES AUX ACHATS (SIVAAD) ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU GROUPEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion du CCAS de Sainte-Maxime au groupement de commandes des collectivités territoriales du Var, dont le Coordonnateur est le Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats (SIVAAD) ;

-D'APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre le CCAS de Sainte-Maxime et le SIVAAD, telle qu'annexée à la délibération ;

-DE DIRE que les crédits nécessaires au paiement de la contribution financière annuelle seront inscrits aux budgets correspondants ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toute disposition, à signer la convention constitutive du groupement de commandes susmentionnée et tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision ;

-DE DESIGNER par le vote un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter le CCAS de Sainte-Maxime au sein de la commission d'appel d'offres du SIVAAD,

Les candidatures proposées pour siéger à la CAO du groupement de Commandes sont les suivantes :

- Patrice VARLET (membre titulaire),
- Patrick VASSAL (membre suppléant),

-DE DECIDER à l'UNANIMITE, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Messieurs Patrice VARLET et Patrick VASSAL sont désignés pour siéger respectivement en qualité de titulaire et de suppléant, au sein de la CAO du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var.

4. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE-MAXIME ET L'ASSOCIATION « EN CHEMIN »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Maxime et l'association « En chemin », afin de permettre la tenue de permanences bimensuelles d'aide aux victimes de violences au sein de l'espace Jean Verdier, telle qu'annexée à la délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale ou son Vice-président à signer ladite convention, ainsi que tout acte et document tendant à rendre effective cette décision.

5. CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRACIEUX AU PROFIT DES PARTENAIRES ASSURANT DES PERMANENCES SOCIALES - ESPACE JEAN VERDIER

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER les termes de la convention type de mise à disposition à titre gracieux, précaire et révocable, de locaux situés au sein de l'Espace Jean Verdier au bénéfice des partenaires assurant des permanences sociales, telle qu'annexée à la délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale ou son Vice-président à signer, avec chaque partenaire concerné, la convention correspondante ainsi que tout acte et document nécessaires tendant à rendre effective cette décision.

6. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER les modifications du règlement de fonctionnement de la Résidence Autonomie les Tilleuls telles que présentées en annexe de la délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer tout document tendant à rendre effective cette décision.

7. MODIFICATION DU CONTRAT DE SEJOUR DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER les termes du contrat de séjour modifié de la Résidence Autonomie les Tilleuls, tel qu'annexé à la délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-président à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer tout document tendant à rendre effective cette décision.

8. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ANIMATION SENIORS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER les modifications du règlement de fonctionnement du service animation seniors, telles que présentées en annexe de la délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou M. le Vice-Président à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer ledit règlement ainsi que tout document tendant à rendre effective cette décision.

9. MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A LA RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER les modifications du règlement du service de restauration pour les personnes extérieures de la Résidence Autonomie les Tilleuls, telles que présentées en annexe de la délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-Président à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer ledit règlement ainsi que tout document tendant à rendre effective cette décision.

10. NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE TRANSPORT DEDIE AUX SENIORS MAXIMOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'ABROGER l'ancien règlement intérieur du service de transport dédié aux seniors maximois à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

-D'APPROUVER le nouveau règlement intérieur du service de transport dédié aux seniors maximois à compter de cette même date ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer tout document tendant à rendre effective cette décision.

11. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE-MAXIME ET L'ASSOCIATION SANTE EDUCATION ET PREVENTION SUR LES TERRITOIRES (ASEPT) PACA POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-DE CONVENTIONNER les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le CCAS de Sainte Maxime et l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) PACA pour la mise en place d'ateliers de prévention de la perte d'autonomie sur la Commune, telle qu'annexée à la délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer ladite convention, ainsi que tout document tendant à rendre effective cette décision.

12. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE MAXIME ET LA MUTUALITE FRANCAISE POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET FORUMS "BIEN VIEILLIR"

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le CCAS de Sainte Maxime et la Mutualité Française pour la mise en place d'ateliers de prévention de la perte d'autonomie et forums "bien vieillir" sur la Commune, annexée à la délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-président à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer ladite convention, ainsi que tout document tendant à rendre effective cette décision.

13. CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LE CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIALES DE L'EHPAD PEIRIN DE COGOLIN

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER les termes de la convention cadre de partenariat entre le CCAS de Sainte-Maxime et le Centre de Ressources Territoriales de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « PEIRIN », annexée à la délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer ladite convention, ainsi que tout document tendant à rendre effective cette décision.

14. CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPOUVER la création du Lieu d'Accueil Enfants Parents, au sein du relais petite enfance, sur la Commune de Sainte-Maxime ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer tout document tendant à rendre effective cette décision.

15. ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER – MANDATURE 2026-2032

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER le règlement budgétaire et financier du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Sainte-Maxime pour la mandature 2026-2032, annexé à la délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

16. BUDGET CCAS - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - APPROBATION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER le compte financier unique 2025 du budget du CCAS ;

-D'ARRETER les réalisations budgétaires enregistrées à la section de fonctionnement et à la section d'investissement du compte financier unique ;

-D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés dans la délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur Le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

17. BUDGET CCAS - AFFECTATION DU RESULTAT 2025 - DEFINITIF

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-DE PROCEDER à l'affectation définitive des résultats 2025 du budget du Centre Communal d'Action Sociale, après adoption du compte financier unique 2025 ;

-D'INSCRIRE au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en recettes, la somme de 92 838,44 € ;

-D'INSCRIRE à la section d'exploitation, en recettes, au compte 002 « excédent d'exploitation reporté », la somme de 64 741,52 € ;

-DE DIRE que toutes ces sommes visées ci-dessus ont déjà été portées au budget primitif 2026, aucune différence n'étant constatée avec les montants repris par anticipation ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

18. APPEL A PROJET DE LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE SANTE AU TRAVAIL (CARSAT) - CANDIDATURE DU CCAS POUR L'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA RENOVATION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'AUTORISER le Centre Communal d'Action sociale de Sainte Maxime à répondre à l'appel à projet lancé par la CARSAT « Plan d'aide à l'investissement en faveur des Résidences autonomie » en lui soumettant les projets de rénovation de la Résidence Autonomie « Les Tilleuls » envisagés à partir de 2027, afin d'aider à leur financement ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à prendre toute disposition, à signer notamment la convention de financement à intervenir entre le CCAS et la CARSAT, ainsi que tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Secrétaire de séance

Mme Catherine LEROY



Président de séance :

M. Patrick VASSAL, Vice-Président

